



Stationnement devant garage face a face

Par **mottier**, le **18/01/2008** à **15:31**

BonjourrrrrnEn face de mon garage, se trouve le garage de mon voisin. rnLe stationnement dans notre rue est autorisé que de son côté, car c'est une petite rue étroite, largeur des trottoirs 70cm des deux côtés, donc stationnement autorisé que d'un côté. Il va de soit que je ne me stationne pas devant son garage (panneaux de stationnement interdit que cet personne à collé sur sa porte). Mais lui stationne régulièrement devant son garage, m'empêchant de se fait d'accéder au mien ou d'en sortir...rnY'à t'il un texte pour défendre ma cause à ce sujet.rnMerci d'avancernmottier olivier

Par **mottier**, le **18/01/2008** à **15:32**

PAS DE CHANCE